

Paris, le 30 mars 2023



La Vice-Présidente en charge de l'action syndicale

Madame Cécile Bigot-Dekeyzer
Secrétaire générale du MASA

Monsieur Guillaume Leforestier
Secrétaire général du pôle ministériel MTECT/MTE/MM

Objet : Avancement des IPEF au titre de 2023 et taux pro-pro

Affaire suivie par : Philippe Papay

Madame et monsieur les Secrétaires généraux,

Dans le cadre de la préparation des tableaux d'avancement aux grades d'ICPEF et d'IGPEF de classe normale et de classe exceptionnelle au titre de 2023, nous vous avons apporté des éléments d'éclairage sur plusieurs dossiers d'IPEF par un courrier de notre présidente en date du 20 septembre 2022.

Vous nous avez assurés par un courrier en retour du 26 octobre 2022 de toute l'attention que vous porteriez aux dossiers des IPEF que nous vous avons signalés et que vous ne manquerez pas, **le moment venu**, de nous tenir informés des décisions qui auront été prises à leur égard, ce dont nous vous remercions.

Cette affaire est suivie de votre côté par le Centre Interministériel de gestion des Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts (CEIGIPEF).

Cette procédure d'avancement au titre de 2023 pour les IPEF s'inscrit dans la note de service SG/SRH/SDCAR/2022-356 du 4 mai 2022.

En termes de calendrier, celle-ci précise, page 8, **une date prévisionnelle de publication des tableaux d'avancement au 30 novembre 2022 (sic)**. Elle précise aussi que la date de promotion des IPEF a été alignée sur celle des autres corps gérés tant par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire que le pôle ministériel de la transition écologique, **soit au 1^{er} janvier 2023**

Comme nos sympathisants qui sont très nombreux parmi les IPEF (au regard de leur vote largement majoritaire aux dernières élections professionnelles dans la fonction publique) et nos adhérents UNIPEF qui ne cessent de nous relancer sur le sujet, nous nous interrogeons sur le retard induit dans la publication des tableaux d'avancement au titre de 2023.

Ayant interrogé Monsieur Jacques Clément (DRH du pôle ministériel MTECT/MTE/Mer) par mél à deux reprises dont la dernière début mars, nous avons compris que vous étiez encore en attente des taux pro-pro 2023-2024 pour les IPEF, mais que cela ne remettrait pas en cause la date de promotion au 1^{er} janvier 2023.

Si nous comprenons parfaitement, que sans la communication définitive et arbitrée de ces taux pro-pro, il n'est effectivement pas possible de finaliser la publication des tableaux d'avancement, nous souhaitons néanmoins que vous puissiez nous éclairer, en retour, sur les difficultés rencontrées dans la validation des taux pro-pro 2023-2024 pour notre corps et quels points de blocage peuvent justifier un tel retard.

Pouvez-vous nous indiquer à quelle échéance les promotions des IPEF seront enfin entérinées ?

Les conséquences induites par ces retards, maintenant extraordinairement longs, ne sont pas neutres pour nos camarades IPEF en attente des résultats définitifs. Nous avons par exemple le cas de nombreux camarades qui se savent très bien classés par leur harmonisateur (en rang 1 notamment), mais aussi de ceux qui ont été proposés et attendent le résultat final, et qui sont freinés dans les mobilités qu'ils envisageaient en ce début d'année. En particulier ceux qui envisagent des détachements et ont tout intérêt à intégrer leur promotion dans leur fiche financière, faute de quoi ils ne pourront en bénéficier pleinement qu'à la fin de leur détachement.

Nous pouvons vous assurer, compte tenu des nombreux retours que nous avons sur le sujet, que tout ceci a un impact important sur les recherches de postes et les mobilités en cours.

Nous veillerons aux suites données par l'administration à ces demandes, avec d'autant plus de vigilance que nous avons par ce courrier alerté celle-ci sur les conséquences de ces retards. Votre réponse doit marquer l'engagement de nos deux ministères pour préserver l'attractivité du corps des Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts dans un contexte plus global de réforme de la haute fonction publique et d'avancées majeures (tant indiciaire qu'indemnitaire) obtenues pour les administrateurs d'Etat et d'autres grands corps de l'Etat.



Virginie Mairey-Potier
Vice-présidente
en charge de l'action syndicale